



Conseil Municipal du 9 avril 2024

■ Compte Administratif 2023:

1) Budget principal :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 775 128, 60€, les recettes à 1 089 467,55 soit un résultat de clôture positif de 314 336,95€ qui est affecté en réserves.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 690 749,77 €, les recettes à 430 598, 39€ soit un résultat de clôture déficitaire de 260 151, 38€ .

Dans ces dépenses le remboursement de la dette pour 185 081,35€, les travaux de bâtiment (école) pour 93 491,52€, les travaux de voirie pour 111 281,10€, l'aménagement de l'aire de jeux route de Tence pour 45 273,60€.

En recettes le FCTVA pour 73 103, 14€, les réserves (excédent de fonctionnement) pour 271 871,11€.

En attente sur 2024, la subvention Leader (15 000€) pour travaux aire de jeux, la DETR pour travaux de l'école (32000€) et voirie (31000€), la Région pour chemin piétonnier rte de Fay (20 000€).

2) ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement Dépenses : 82 770,07€

Recettes : 89 614,55€

Le compte est excédentaire de 6 844,48€, reportés.

Investissement :

Dépenses : 45 745,68€

Recettes : 106 638,20€

Le compte est excédentaire de 60 892, 52€ reportés.

3)EAU : Ce compte présente un résultat d'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de 211 550,51€

Investissement : Dépenses 36 216,49€

Recettes 60 496,69€

Ce compte est excédentaire de 24 280,20€, reportés.

4) Camping :

Fonctionnement Dépenses : 85 676,27€

Recettes : 91 991, 16€

Ce compte est excédentaire de 6 314,89€

Investissement : Dépenses 21594,15€

Recettes : 40830,49€

Ce compte est excédentaire de 19 236,34€.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion de la commune pour l'année 2023.

Vote des taux :

Les bases ayant déjà été réévaluées de 3,19% par les services des impôts il est proposé de ne pas augmenter les taux qui restent les suivants pour 2024 : 36,23% pour le foncier bâti et 72,35% pour le non bâti.

La taxe d'habitation concerne les propriétaires qui utilisent leur logement comme résidence secondaire, celle-ci passe de 8,68 à 9,18%.

Taux de fongibilité des crédits :

Le Conseil municipal donne faculté à Mr le Maire de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

■ Budgets prévisionnels 2024

1) Budget général :

Fonctionnement :

Équilibré à 1 146 630,00€, il dégage un excédent de fonctionnement de 329 633,05€ viré à la section investissement.

En dépenses les charges à caractère général pour 259 260,00 €, les dépenses de personnel pour 326 370€, les autres charges de gestion courante pour 73 000€.

En recettes le produit des impôts directs pour 560 235,00€ et les dotations et participations pour 338 855,00 €.

Investissement : Il s'équilibre en recettes et dépenses à 1 189 610,47€.

En dépenses on trouve le remboursement de la dette, des travaux et achats de bâtiment pour 242 000€, des travaux d'aménagement du village pour 438 720,62€.

En recettes le FCTVA pour 60 000€, les réserves (excédent de fonctionnement) pour 314 338,95€, la DETR (travaux bâtiments et voirie) pour 63 000€, le Département pour 60 000€ et un emprunt de 100 000€.

2) Budget de l'eau :

- Fonctionnement : s'équilibre en recettes et dépenses à 173 170,00€ avec :

- En dépenses les charges à caractère général (SGEV , SIPEP , Etc. ...) pour 96 800,00€ .

- En recettes les redevances eau , les branchements neufs pour 167 650,00€ .

- Investissement : équilibré à 231 730,20€ en dépenses et recettes d'investissement. En dépenses d'investissement on trouve surtout les travaux de la route de Fay et du Lizieux pour 180 000€.

3) Budget de l'assainissement :

Équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 87 340,00€.

Équilibré à 165 237,00 € en recettes et dépenses d'investissement.

En dépenses on note surtout les travaux (route de Fay) pour 72 697,00 € et l'étude diagnostic du réseau pour 61 500€.

En recettes l'excédent d'investissement reporté de 60 892,52€ les réserves pour 6844,48€, le virement de la section de fonctionnement de 6020€, la subvention de l'Agence de l'eau pour 16 310 € et un emprunt de 25 000€.

4) Camping :

Equilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 92 124,89€.

Equilibré à 42 946,34€ en recettes et dépenses d'investissement.

En dépenses les remboursements d'emprunts pour 12 890 € et les travaux d'améliorations (bornes électriques) pour 21 646,34€. En recettes l'excédent de fonctionnement de 19 236,34€

■ **Délibérations :**

Une parcelle boisée située à Bronac Haut Section 0A 329 est en vente. Après vérification il s'avère que le réservoir communal de Chiraud est situé sur cette parcelle, il importe de mettre en place un périmètre de sécurité et d'améliorer l'accès au réservoir. Le Conseil donne son accord pour l'achat de cette parcelle d'une surface de 7755m², le prix de vente ayant été fixé à 1000 €.

Communalisation chemins :

1) La Cuche

Le Conseil étudie deux demandes de communalisation, la première concerne le chemin de la Cuche où les deux propriétaires riverains se sont mis d'accord pour un nouveau tracé. Le Conseil approuve les termes de l'accord, le terrain sera cédé gratuitement à la commune qui prend en charge les frais de notaire et de géomètre.

2) Les Brottes

Le futur acheteur de la maison des Brottes demande également une régularisation du chemin d'accès à la maison, accord du Conseil municipal. Frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Travaux forestiers ONF à La Chau de Laroue :

Le Conseil approuve le programme de coupe envisagé sur cette zone humide dans le cadre d'une renaturation de celle-ci, coupe prévue à l'automne 2024, réalisée au câble mât.

Il approuve dans le même temps la convention d'assistance technique chargeant ONF de conduire l'exploitation forestière en forêt communale de la Chau de la Roue, convention tripartite conclue avec le SICALA qui a en charge le projet de renaturation.

■ **Subventions associations :**

Comité Départemental de la résistance : 100€

Musique Contemporaine : 300€

Athlé Tence : 500€

■ **Prime pouvoir d'achat :**

Le Conseil approuve le versement de cette prime aux agents en exercice en janvier 2023, au prorata du temps mensuel de chaque agent, pour un montant global de 5280,95€.

■ **Questions diverses :**

Demande d'achat parcelle 259 de terrain communal route de Tence.

Le Conseil approuve la décision de vente au prix de 10€ le m² d'une partie de cette parcelle, suivant la délimitation qui en sera faite par le géomètre au droit de la propriété du demandeur. .